

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

**MERCREDI 17 DECEMBRE 2014 à 20 HEURES 30**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2014**

**DATE D’AFFICHAGE : 11 DECEMBRE 2014**

## **ORDRE DU JOUR :**

*Approbation du compte rendu de la séance du 19 NOVEMBRE 2014*

**1/ FINANCES COMMUNALES – TARIFS PUBLICS LOCAUX 2015**

**2/ BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°7**

**3/ PERSONNEL COMMUNAL – ANIMATRICE DU RELAIS D’ASSISTANTES MATERNELLES - EMPLOI D’AUXILIAIRE DE REMPLACEMENT**

**4/ TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – MISE EN PLACE D’UNE PROCEDURE DE DEMATERIALISATION**

**5/ CONVENTION DE COMPTE CHEQUE VACANCES ANCV – EXTENSION AU SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS ET SEJOURS**

**6/ REPRESENTATION AU SYNDICAT DE L’HERS – MODIFICATION**

**7/ COMPOSITION PARITAIRE DU COMITE TECHNIQUE ET DU C.H.S.C.T. - MODIFICATION**

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, Mme Florence LAFOREST, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, M. Nicolas CHABBAL, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, M. Laurent DURAND, M. Cyriaque DUPOIRIEUX, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, Mme Stéphanie ORTIAL, M. Régis BOUYER, M. Jean Paul DOUTRELOUX, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL

ETAIENT ABSENTS : M. Joël LARROQUE (procuration à Mr SEBI), Mme Annie ALGRANTI (procuration à Mme LOUBRIS), Mme Sylvie RICHE, Mme Fanny LABARDE (procuration à Mr DOUTRELOUX)

Ont été désignées secrétaire de séance : Mr DOUTRELOUX et Mme LAFOREST

## **LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE**

*Approbation du compte rendu de la séance du 19 NOVEMBRE 2014 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l’unanimité.*

### **a. FINANCES COMMUNALES - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2015**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu’il y a lieu chaque année d’actualiser les tarifs publics communaux avec application au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les tarifs relatifs à la restauration scolaire et l’ensemble des tarifs relatifs aux services périscolaires ou extrascolaires (ALAE, Accueil de Loisirs ...) sont actualisés quant à eux chaque année au mois de juin pour application à la rentrée de septembre.

Les tarifs de l'ACCENT ont été définis par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre, il est donc proposé de ne pas les modifier pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est en outre proposé d'y adjoindre un tarif supplémentaire concernant les demandes d'utilisation de la salle par les entreprises (ou leur Comité d'Entreprise) ayant leur siège social sur la Commune, ainsi que par des syndicats de copropriété. Son montant unitaire pourrait être fixé à 300€ par jour d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les montants des tarifs publics locaux applicables à partir du 01/01/2015 tels que fixés en annexe (+4%), à l'exception de ceux relevant de la location de l'Accent

## SALLES ET MATERIEL COMMUNAL / DOMAINE PUBLIC

### TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

LOCATION SALLE FESTIVE DE L'ACCENT			
	2014	%	2015
LOCATION 24H WEEK END	200		200
LOCATION EN SEMAINE DE 11H A 19H00	100		100
LOCATON 31 DECEMBRE (particuliers uniquement)	300		300
DEPOT DE GARANTIE	1000		1000
NON RESTITUTION DE BADGE	20		20
PENALITE DEFAUT DE MENAGE	100		100
LOCATION ENTREPRISE / C.E/ SYNDICAT COPRO.	300		300
UTILISATION ASSOCIATIVE (2 par an)	GRATUIT		GRATUIT

LOCATION TABLES ET CHAISES			
	2014	%	2015
0 A 20 CONVIVES	22.31	4%	23.20
21 à 50 CONVIVES	44.58	4%	46.36
51 à 100 CONVIVES	66.93	4%	69.60

DROIT DE PLACE			
	2014	%	2015
OCCUPATION OCCASIONELLE	18.87	4%	19.62

DROIT DE PLACE / FETE LOCALE			
	2014	%	2015
PAR VARIABLE AU M <sup>2</sup>	0.75	4%	0.78
0 A 9 M <sup>2</sup>	21.67	4%	22.53
10 A 19 M <sup>2</sup>	32.68	4%	33.98
20 A 49 M <sup>2</sup>	43.67	4%	45.41
50 M <sup>2</sup> ET PLUS	54.66	4%	56.84

**DIVERS**

**TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015**

<b>BIBLIOTHEQUE (adhésion annuelle)</b>			
	<b>2014</b>	<b>%</b>	<b>2015</b>
RESIDANTS	0.00	4%	0.00
NON RESIDANT	22.33	4%	23.22
<b>CRECHE / EXTERIEURS / FORFAIT MENSUEL</b>			
20 fois le tarif horaire CAF			
<b>TAXE SUR EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES</b>			
Tarifs maxims fixés par la Loi de Finances			

**2 BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 7**

RAPPORTEUR: MR LARROQUE

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux derniers ajustements comptables de fin d'année avant arrêt définitif des comptes sur l'exercice 2014.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<i>Formation ELUS</i>					
6333	Formation	300	73111	Produits de la fiscalité	300
<i>Charges de personnel</i>					
64111	Rémunération principale	25100	6419	Remboursements assurance	14181
			6419	Remboursement salaires Pole territorial	10919
		15000	6067	Recettes / prix de journée (payées par parents)	7500
			7478	Recettes CAF	7500
<b>TOTAL</b>		<b>40400</b>	<b>TOTAL</b>		<b>40400</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Dépassement crédit 21568</b>					
21568	(ope 22)Acquisition extincteurs + Alarmes nouveaux ateliers	600			
21571	(ope 19)Véhicule Serv ; Techn.	-600			
<i>Dépassement crédit cimetièrè (remboursement retenue de garantie)</i>					
4591	Retenues de garanties	660			
2313	Travaux nouveaux ateliers	-660			
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

Le Conseil Municipal décide avec 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

- D'approuver la Décision Modificative N°7 du budget communal 2014

### **3 PERSONNEL COMMUNAL – ANIMATRICE DU R.A.M. – EMPLOI D'AUXILIAIRE DE REMPLACEMENT**

RAPPORTEUR: Mme LOUBRIS

Il convient de procéder au remplacement provisoire de l'agent qui assure la mission d'animation du Relais d'Assistantes Maternelles pour une durée hebdomadaire de 13 heures. Ce même agent intervient en outre pour 22 h hebdomadaires au sein de la crèche municipale et son remplacement est impératif au regard des normes d'encadrement fixées par les services de la PMI.

Il est donc proposé de créer un emploi temporaire d'auxiliaire à compter du mois de janvier 2015 pour la durée de remplacement sur la base de 35h hebdomadaires – grade d'Adjoint Technique – 6ème échelon (indice brut 340)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De créer pour la période de remplacement du congé un emploi temporaire d'Adjoint Technique – 6ème échelon – à temps complet

### **4 TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE – MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE DEMATERIALISATION**

RAPPORTEUR: MR LE MAIRE

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, codifié aux articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1 du Code Général des Collectivités territoriales. Ces textes sont complétés par le Décret N°2005-324 du 05 avril 2005.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- Procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- De choisir pour ce faire, le dispositif « S2low » commercialisé par la société ADULLACT – 836 Rue du Mas de Verchant – 34000 Montpellier
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés

### **5 CONVENTION DE COMPTE CHEQUE VACANCES ANCV – EXTENSION POUR ACCUEIL DE LOISIRS ET SEJOURS**

RAPPORTEUR: Mlle GARCIA

Mr le Maire rappelle que la Commune de Montrabé dispose d'un conventionnement avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour l'encaissement par la commune de ce moyen dont disposent les familles pour le paiement de factures de prestations extrascolaires.

Il est proposé d'étendre le conventionnement existant aux services suivants :

- Accueil de Loisirs (activité et séjours)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- Conventionner avec l'ANCV pour l'encaissement de chèques vacances pour le paiement des prestations de l'Accueil de loisirs

### **6 REPRESENTATION AU SYNDICAT DE L'HERS – MODIFICATION**

RAPPORTEUR: Mr le MAIRE

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal procédant à la désignation de Mme Sophie CANCEL en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

Il apparait que horaires de réunion de ce syndicat ne permettent pas d'assurer une représentation permanente de la commune, alors que les problématiques de gestion de la Sausse le nécessiteraient.

Il est donc proposé de remplacer Mme Sophie CANCEL par Mr Christian FONTA en tant que délégué suppléant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- Designer M. Christian FONTA en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, en remplacement de Mme Sophie CANCEL

## **7 COMPOSITION PARITAIRE DU COMITE TECHNIQUE ET DU C.H.S.C.T. - MODIFICATION**

RAPPORTEUR: Mr le MAIRE

Par délibération du 9 juillet 2014 il était fait état, en fonction des effectifs communaux, de créer au niveau communal un Comité Technique et un C.H.S.C.T.

Il avait été décidé d'en fixer la composition à hauteur de 3 représentants de la collectivité et 3 représentants du personnel, la loi permettant en l'occurrence de fixer la composition à parité entre 3 et 5 membres. Mrs SEBI et PALUSTRAN, Mme LAFOREST avaient été désigné en tant que représentants titulaires et Mrs GREPINET, CHABBAL et CANDELA en tant que représentants suppléants.

Il est proposé de porter cette parité à 4, soit toujours dans le cadre fixé par la loi, nécessitant la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- De porter à 4 la parité de représentation employeur / salariés au sein du Comité Technique et du CHSCT
- De designer Mlle GARCIA Nathalie en qualité de représentant titulaire et Mr BELLONE Jacques en qualité de représentant suppléant

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>SEBI</b>	<b>Jacques</b>	
<b>AGROS</b>	<b>Josette</b>	
<b>FONTA</b>	<b>Christian</b>	
<b>LAFORST</b>	<b>Florence</b>	
<b>PALUSTRAN</b>	<b>Serge</b>	
<b>GARCIA</b>	<b>Nathalie</b>	
<b>LARROQUE</b>	<b>Joël</b>	(procuration à M. SEBI)
<b>SERRE</b>	<b>Nathalie</b>	
<b>CANDELA</b>	<b>Serge</b>	
<b>ALGRANTI</b>	<b>Annie</b>	(procuration à Mme LOUBRIS)
<b>PICCIN</b>	<b>Raoul</b>	
<b>LOUBRIS</b>	<b>Danielle</b>	
<b>CHABBAL</b>	<b>Nicolas</b>	
<b>CANCEL</b>	<b>Sophie</b>	
<b>GREPINET</b>	<b>Jerome</b>	
<b>FAURE</b>	<b>Marie Therese</b>	
<b>DURAND</b>	<b>Laurent</b>	
<b>RICHE</b>	<b>Sylvie</b>	ABSENTE
<b>DUPOIRIEUX</b>	<b>Cyriaque</b>	
<b>VILLEVAL</b>	<b>Valerie</b>	
<b>BELLONE</b>	<b>Jacques</b>	
<b>ORTIAL</b>	<b>Stephanie</b>	
<b>BOUYER</b>	<b>Regis</b>	
<b>DOUTRELOUX</b>	<b>Jean Paul</b>	
<b>RICARD</b>	<b>Virginie</b>	
<b>ARCAL</b>	<b>Maxime</b>	
<b>LABARDE</b>	<b>Fanny</b>	(procuration à M. DOUTRELOUX)